Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 5 (1975)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le grand prix

Pour participer à ce Grand Prix, vous devez trouver 8 erreurs dans le dessin de Rol et donner **les 4 derniers chiffres** du numéro gagnant de la 342e tranche de la Loterie romande, tirage du **1er février 1975.**

Grâce à la LOTERIE ROMANDE, ce Grand Prix sera doté de très belles récompenses :

1er prix : 1 billet de Fr. 1000.—
2e prix : 1 billet de Fr. 500.—
3e prix : 1 billet de Fr. 100.—
4e prix : 1 billet de Fr. 50.—
5e prix : 1 billet de Fr. 20.—

et du 6e au 30e prix, un billet entier de la Loterie romande.

ATTENTION ! GRAND PRIX !

Cette dernière épreuve de notre concours désignera donc les gagnants du Grand Prix. Ne pouvant départager, comme il était prévu, les gagnants des différentes épreuves, en raison de la grande diversité des concurrents, aucun n'ayant cumulé deux réponses exactes, nous vous proposons donc ce superconcours, LE GRAND PRIX, auquel vous pouvez tous participer.

Le coupon-réponse (découpé en suivant le pointillé s.v.p.) doit être envoyé à l'adresse suivante : « Aînés »-Concours, passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, **avant le 21 janvier 1975**, le cachet postal faisant foi. Les réponses expédiées après le 21 janvier seront considérées comme nulles. A tous : bonne chance !

Question subsidiaire

Les 4 derniers chiffres du billet gagnant le gros lot de la 342e tranche de la Loterie romande, tirage du 1er février 1975, seront :

Nom et prénom de l'expéditeur _____

_____

Année de naissance _____

Rue _____

No postal et localité _____

Signature _____

Règlement du concours

1. Toute personne *née en 1924 ou avant cette date* a le droit de participer au concours. Elle ne peut envoyer qu'une seule réponse.
2. Tout participant doit donner ses réponses sur la partie «concours» de cette page après l'avoir découpée selon le pointillé. L'expédition de la solution du deuxième jeu doit se faire sous enveloppe fermée affranchie à 30 cts, à « *Aînés-concours* », *passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, avant le 21 janvier 1975.*
3. Toute réponse recopiée sur une feuille à part sera considérée comme nulle.
4. Des exemplaires d'« Aînés » peuvent être demandés par les non-abonnés, à l'adresse ci-dessus, contre Fr. 2.— en timbre-poste (frais de bureau et d'expédition).
5. Les dates doivent être scrupuleusement observées, le cachet postal faisant foi.
6. « Aînés » publiera dans le No 3 de mars 75 les solutions du problème du Grand Prix et la liste des lauréats.
7. Les lauréats recevront leurs prix dans les 15 jours suivant la publication des résultats de chaque concours.
8. Le personnel d'« Aînés» et de la Loterie Romande n'a pas accès au concours.
9. Le Grand Prix ne peut donner lieu à aucune correspondance.
10. Le jury d'honneur est composé de MM. M. Dénériaz, président, Y. Debraine, administrateur du journal « Aînés », assesseur, et R. Andréotti, chef de publicité, Loterie Romande, assesseur.